

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le lundi 5 février 2024 à 19 h 00 à la bibliothèque municipale.

PRÉSENCES :

Mesdames : Josée Beaulieu - Katy Nadeau - Hélène Durette -
Mélissa Boucher-Caron

Messieurs : Guy Thibault - Alain Morin - Réjean Deschênes, maire

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Eloïse René de Cotret, chargée de projets développement et administration et monsieur Sébastien Bérubé, coordonnateur des travaux publics sont aussi présents à cette réunion.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, le maire fait l'ouverture de la séance qui débute à 19h00.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture;
2. Lecture et adoption de l'ordre jour;
3. Suivi et adoption des procès-verbaux du mois de janvier 2024;
4. Présentation et adoption des comptes;
5. Lecture du courrier;
6. Période de questions de 20 h à 20 h 30;
7. Voirie municipale :
 - A) Souffleur Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!;
 - B) Lumière de rue;
 - C) Suivi dossier QC-35

8. Dossier Eloïse René de Cotret;
 - A) Résolution fond FRR-Butte du Bonhomme Blanchet
 - B) Rapport d'inspection-Jubé
 - C) Avis d'infraction fosses septiques
 - D) Demande comité des loisirs
 - E) Bris de porte-École des Parchemins

9. Vente pour taxes
 - A) Approbation de la liste officielle de vente pour taxes ;
 - B) Demande à la MRC de procéder ;
 - C) Autoriser la directrice générale pour assister à la vente et pour acquérir les immeubles au nom de la municipalité, s'il n'y a pas preneur ;

10. Suivi service de garde scolaire;
11. Suivi conteneur déchet Édifice Rosa D Lavoie;
12. Suivi rencontre SPA;
13. Rapport d'analyse développement pour terrains municipaux octobre 2017;
14. Questions diverses
 - A. Résolution indexation subvention du programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
 - B. _____
 - C. _____

15. Période de question (15 minutes);
16. Levée de l'assemblée;

2024 – 015

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault;
APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que l'ordre du jour soit accepté en conservant le sujet « Questions diverses » ouvert.

PROCÈS-VERBAUX :

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance des procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu;
 APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que les procès-verbaux des réunions
 du 18 et du 22 janvier soient acceptés comme présentés.

COMPTES DU MOIS DE JANVIER 2024

Agro Envirolab	23637831	81.41\$	6959
Avantis Coopérative	FC01876225,FC1 890740,FED00532 04,FED0054858	53.28\$	6960
Brandt Tractor	8921745	348.83\$	6961
Buanderie Rivière-du-Loup	430467,674256	89.68\$	6962
Buropro Citation	1966888,1972935, 2394215	515.14\$	6963
Centre de services scolaire du Fleuve et des Lacs	C3-001198	896.81\$	6964
Plomberie D Lavoie	1213	247.89\$	6965
Épicerie Chez Nancy	A0500168	39.45\$	6966
Jacques Larochelle Inc	7993,8092,8094,8 426	6171.43\$	6967
Peterbilt Atlantic	62201Q	264.41\$	6968
Robitaille Équipement Inc	0000256367	5192.27\$	6969
SM Location	8493,8611,9091,9 278,9509	156.06\$	6970
Surplus Général Tardif Inc	408511	107.69\$	6971
PG Solutions Inc	Assistance technique- informatique	8488.61\$	6972
Denise Dubé	Articles de bureau	269.62\$	6973
Tremplin de Dégelis	membre	25.00\$	6974
Denise Dubé	Meuble bureau de travail	696.73\$	6975
Salaires employés		18267.22\$	accesd
Salaires conseil		3000.64\$	accesd
Hydro	Éclairage de rues	169.92\$	accesd
Bell		70.58\$	accesd
	<u>Total des dépenses</u>	45152.67 \$	

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2024, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : _____

ACCEPTATION DES COMPTES :

2024 - 017

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les comptes présentés soient acceptés.

SOUFFLEUR MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA ! HA!

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a fait une demande au conseil municipal pour faire une entente de soufflage de leurs chemins par la machinerie et les employés de la municipalité pour l'hiver 2023-2024;

EN CONSÉQUENCE :

2024 - 018

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte de faire souffler les chemins de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! par la machinerie et les employés de voirie à condition que les besoins de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata soient comblés en priorité. Le tarif sera déterminé ultérieurement.

**PRÉSENTATION DE PROJET STRUCTURANT POUR
AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE - FOND RÉGIONS ET
RURALITÉ LOCAL - RÉNOVATION ET AMÉLIORATION DES
SENTIERS DE LA BUTTE DU BONHOMME BLANCHET**

2024 – 019

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, porteuse du projet, autorise Mme Eloïse René de Cotret à déposer la demande d'aide financière auprès de la MRC de Témiscouata dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie - Fonds régions et ruralité local (FRR), concernant la rénovation et l'amélioration de l'aménagement des sentiers de la Butte du bonhomme Blanchet.

DEMANDE COMITÉ DES FÊTES ET LOISIRS

ATTENDU que le comité des Fêtes et Loisirs organise une activité de glissade le 24 février 2024 et a fait une demande de construction d'une glissade sur le terrain du centre des loisirs par les employés de la voirie.

EN CONSÉQUENCE,

2024 – 020

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal accepte la demande du comité des Fêtes et Loisirs.

**BRIS DE PORTE SALLE ROSA D LAVOIE - ÉCOLE DES
PARCHEMINS**

ATTENDU qu'un élève a endommagé la porte de la salle Rosa D Lavoie lors de la période du service de garde du midi.

EN CONSÉQUENCE,

2024 – 021

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;
APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité installe une plaque de métal pour camoufler le bris et facture l'École des Parchemins pour la réparation.

APPROBATION DE LA LISTE OFFICIELLE DE VENTE POUR TAXES

2024 – 022

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par M Alain Morin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le Conseil Municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata approuve la liste officielle des personnes endettées envers la municipalité et soumises à la vente pour taxes préparée par la directrice générale.

La directrice générale fera d'autres démarches pour récupérer ces taxes avant de soumettre la liste à la MRC de Témiscouata, si les personnes ne payent pas.

DEMANDE À LA MRC DE TÉMISCOUATA POUR PROCÉDER À LA VENTE POUR TAXES

2024 – 023

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau;
APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata demande à la MRC de Témiscouata de

procéder à la vente pour taxes des immeubles sur la liste soumise par la directrice générale.

DÉLÉGUER UNE PERSONNE POUR ASSISTER À LA VENTE POUR LES TAXES ET POUR ACQUÉRIR LES IMMEUBLES AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ, S'IL N'Y A PAS PRENEUR

2024 – 024

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;

APPUYÉ par M Guy Thibault;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata délègue la directrice générale, madame Denise Dubé pour assister à la vente pour taxes et pour acquérir les immeubles au nom de la municipalité, s'il n'y a pas preneur.

INDEXATION AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

ATTENDU QUE les municipalités ont besoin d'une meilleure prévisibilité financière;

EN CONSÉQUENCE,

2024 – 025

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;

APPUYÉ par Mme Hélène Durette;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'ajuster annuellement le montant du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) versé aux municipalités selon une indexation minimale et maximale à partir de 2025.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21h08 le maire déclare la levée de l'assemblée.

« Je, Réjean Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Directrice générale

Maire